



AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES 2021-06-10v2

La Municipalité de Sainte-Barbe sollicite des soumissions pour la réfection des deux terrains de tennis situé au parc du noyau villageois, 475, Chemin de l'Église.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus au système électronique d'appel d'offres (SE@O) en consultant le site Internet www.seao.ca ou au numéro de téléphone suivant 514 856-6600 ou sans frais au 1 866 669-SEAO (1 866 669-7326), à compter du 12 août 2021, moyennant le paiement des frais établis par le SE@O selon la grille des tarifs.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules fournies par la Municipalité en deux (2) exemplaires (un (1) original et une (1) copie) et être accompagnées des documents requis.

Elles doivent aussi être présentées, sous plis scellés dans une enveloppe.

Les soumissions devront être complétées sur les formules de soumission préparées à cette fin et annexées au présent cahier des charges, puis cachetées dans une enveloppe portant la mention suivante :

Enveloppe : « Soumission no 2021-06-10 – Terrains de tennis – Prix proposé »

Les enveloppes doivent aussi porter le nom du soumissionnaire. Les soumissions seront reçues à l'hôtel de Ville de la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

À l'attention de Mme Chantal Girouard,
directrice générale et secrétaire-trésorière
470, Chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

Les enveloppes seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de Ville aussitôt que possible après 9h30 h, le 31 août 2021. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture toutefois le port du masque est obligatoire en conformité avec les mesures sanitaires en raison de la COVID-19.

Pour tout renseignement, quel qu'il soit, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement à madame Chantal Girouard, responsable de l'information aux soumissionnaires au 450 371-2504, poste 101 ou au courriel c.girouard@ste-barbe.com. Le fait pour un soumissionnaire de tenter d'obtenir de l'information de toute autre personne à la Municipalité de Sainte-Barbe, membre du Conseil ou employé municipal, consultant ou mandataire de la Municipalité, constitue une contravention passible du rejet de sa soumission et autres sanctions. Le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario), à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick), à l'ALEC (Accord de libre-échange canadien). La Municipalité de Sainte-Barbe n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 11^e jour d'août deux mille vingt et un.

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, d.g./secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 août 2021 entre 8 H 00 et 16 H 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 août 2021.

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

Bureau : 450 371-2504 • Télécopieur : 450 -371-2575 • Courriel : info@ste-barbe.com • Internet : www.ste-barbe.com